



ACADÉMIE DE BORDEAUX

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONCOURS D'INFIRMIER DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Rapport du jury 2024

- Nombre de postes offerts : 19 sur la liste principale
- Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite : 100 (sur 154 inscrits)
- Nombre de candidats admissibles : 50 +1 concours réservé
- Nombre d'admis : 19 sur liste principale et 11 sur liste complémentaire

Le taux de présence à l'épreuve écrite est de 64.9% (le taux de présence était de 59.7% en 2023 et de 73.4 % en 2022).

Le jury était composé de 8 membres issus de la communauté éducative aux profils pluridisciplinaires : médecins scolaires, infirmiers conseillers techniques, chefs d'établissement (collège et lycée), attachés principaux d'administration. Cette diversité permet de croiser les regards et de générer de la complémentarité permettant de nourrir les échanges au service de la démarche d'évaluation.

Pour cette session, deux commissions orales ont été constituées.

1/ L'épreuve d'admissibilité - 3h/coeff.1

Le sujet, s'il a été compris par la grande majorité des candidats, faisait cependant appel à de bonnes connaissances des EPLE et du positionnement de l'infirmier(e) scolaire au regard de l'éducation à la sexualité dans toutes ses composantes et plus largement dans la mise en œuvre de l'éducation à la santé.

C'est ainsi que si la partie 1 du sujet a été correctement traitée dans quasiment l'ensemble des copies, la partie 2 a été plus discriminante. La moyenne des notes s'est élevée à 12,96/20, la note la plus basse étant 5/20 et la note la plus haute 19.50/20

Les candidats ont présenté de bonnes connaissances cliniques, notamment la conduite à tenir en situation d'urgence mais l'inscription dans un contexte scolaire n'a souvent pas été abordée ou de façon parcellaire et trop générale.

On constate dans de nombreuses copies un manque de préparation sur le thème de l'éducation à la sexualité. Le positionnement est trop souvent centré sur l'infirmier(e) « soignant(e) » qui ne reflète pas les missions de l'EN.

Les candidats ne doivent pas hésiter à approfondir leurs connaissances sur les dispositifs, les missions, les textes législatifs...

Les meilleures copies sont celles qui ont fait apparaître un argumentaire structuré et construit pour chacune des 2 questions et une bonne connaissance des acteurs de l'EPLE et des missions de l'infirmier(e) en milieu scolaire.

Il est conseillé d'éviter les réponses trop longues lorsqu'elles ne présentent pas des actions concrètes : il est important de transposer des connaissances générales au contexte scolaire et d'éviter des descriptions trop longues sur des connaissances sans lien direct avec la question posée, ainsi que des références aux textes trop nombreuses et inutiles alors même qu'elles ne servent pas l'argumentaire.

Le seuil d'admissibilité a été fixé à 13/20.

2/ L'épreuve orale d'admission -30 mn. /coeff.2

L'épreuve orale a été globalement réussie avec des candidats qui ont pu obtenir un 20/20

Quatre critères ont été retenus pour évaluer les candidats :

- La capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision (qualité de l'exposé et de l'expression orale, postures et attitudes adaptées)
- Les qualités relationnelles et organisationnelles (sens de l'accueil et capacité d'écoute, aptitude à travailler en équipe, réactivité et prise de recul, connaissance de la méthodologie de projet)
- La capacité à se projeter dans le métier d'infirmier en milieu scolaire (spécificité du public, enfant et adolescent, dispositifs d'inclusion scolaire, prise en compte du handicap dans le système scolaire)
- La connaissance des contextes institutionnel et partenarial (connaissance des acteurs et de leurs missions, fonctionnement d'un établissement scolaire, notion de secret professionnel)

L'exposé sur le parcours du candidat est essentiel : les candidats ont dans l'ensemble respecté la durée de leur présentation (maximum 10 mn ainsi que l'annonce du plan).

Les présentations les plus réussies sont celles qui ont mis en valeur les compétences acquises dans le parcours professionnel et transférables au métier d'infirmier en milieu scolaire : il faut éviter les longs descriptifs chronologiques des postes occupés (qui sont déjà dans le CV)

L'exposé doit aussi présenter une motivation claire et étayée pour rejoindre l'EN

Le seuil d'admission a été fixé à 16,58/20 pour la liste principale et à 14/20 pour la liste complémentaire

De manière générale, tant sur l'épreuve écrite que l'épreuve orale, les candidats admis présentaient des connaissances approfondies sur les dispositifs de l'EN ainsi que sur la fonction publique.

Il est conseillé de prendre attache auprès d'infirmiers déjà en poste en amont du concours afin de mieux appréhender les spécificités des missions et leur mise en œuvre concrète.

La présidente

Sandrine SEGUIN

CONCOURS DE RECRUTEMENT D'INFIRMIERS DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Concours unique sur titres
Session 2024

Lundi 8 avril 2024
De 10h à 13h

Epreuve écrite d'admissibilité
Durée 3 heures (coefficient 1)

Réponse(s) à une ou plusieurs questions
concernant l'exercice de la profession d'infirmier

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

ATTENTION

Il vous est rappelé que votre identité ne doit figurer que dans la partie supérieure de la bande en-tête de la copie (ou des copies) modèle EN mise(s) à votre disposition. Toute mention d'identité portée sur toute autre partie de la copie (ou des copies) que vous remettrez en fin d'épreuve mènera à l'annulation de votre épreuve. Il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque pouvant indiquer sa provenance.

Les candidats ne doivent pas quitter la salle avant 1h00 de composition.

Ce sujet comporte 2 pages

Question 1:

A la récréation, la collégienne S, scolarisée en classe de 6^{ème}, se rend à l'infirmierie. Elle présente un hématome visible au niveau du cuir chevelu suite à une violente chute dans la cour. Elle dit avoir trébuché en pleine course et s'être cogné la tête.

- a) Quels signes cliniques recherchez-vous ?
- b) Quels sont les risques pour l'élève ?
- c) Décrivez les actions infirmières à mettre en place dès l'arrivée de l'élève S à l'infirmierie.

L'élève S se met soudainement à vomir et devient confuse. Puis, elle finit par perdre connaissance. Elle respire.

- d) Quelle est la conduite à tenir dans cette situation ?

Question 2 :

Z, lycéenne âgée de 18 ans, arrive en pleurs le lundi matin à 8 heures à l'infirmierie. Elle explique avoir eu un rapport sexuel la veille vers 20 heures avec son partenaire. Le préservatif utilisé s'est déchiré. Elle précise qu'elle n'utilise pas d'autre moyen de contraception.

- a) Vous êtes infirmière dans cet établissement, décrivez et justifiez les actions à court et moyen termes que vous mettez en place pour cette lycéenne.
- b) Définissez l'éducation à la sexualité en milieu scolaire.
- c) Que savez-vous au sujet de l'éducation à la sexualité dans le cadre scolaire (en termes de textes législatifs et/ou institutionnels, d'enjeux, d'objectifs, de cadre d'intervention, de principes éthiques, de méthodologie de projet, de partenariat, de thématiques abordées, d'animation de séances, ...) ?